

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Stéphane Florey, Christo Ivanov,
Virna Conti, Patrick Lussi, Eric Leyvraz, André
Pfeffer, Patrick Hulliger, Thomas Bläsi*

Date de dépôt : 9 mars 2020

Proposition de motion

L'économie doit aussi être protégée contre les conséquences du coronavirus

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'épidémie mondiale de coronavirus de type Covid-19 ;
- que l'être humain n'a aucune défense contre cet agent pathogène ;
- les mesures prises par le Conseil fédéral afin de réduire la propagation de la maladie et assurer la santé de la population ;
- les premiers effets observés sur les organisateurs de manifestations sportives et culturelles ;
- les lourdes conséquences des mesures de protection et de la maladie sur l'économie ;
- le ralentissement économique mondial ;
- les menaces planant sur de nombreux emplois ;
- qu'il convient de sauvegarder les postes de travail ;
- la baisse des rentrées fiscales qu'induit le ralentissement de l'économie ;
- les conséquences budgétaires de cette baisse des rentrées fiscales ;
- la nécessité de maîtriser les dépenses publiques pour éviter une explosion du déficit,

invite le Conseil d'Etat

- à réévaluer le budget 2020 en prenant en considération les conséquences de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) ;
- à geler le nombre de postes au sein de l'administration cantonale et à différer les investissements non impératifs ;
- à doter le canton d'un fonds d'aide destiné :
 - aux entreprises particulièrement atteintes par le ralentissement économique résultant de la pandémie ;
 - aux organisateurs de manifestations sportives et culturelles atteints par les mesures extraordinaires résultant de la loi fédérale sur les épidémies.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le nombre de personnes contaminées par le coronavirus augmente presque tous les jours. Les mesures prises par le Conseil fédéral pour protéger la santé de la population, fondées sur la loi fédérale sur les épidémies, sont à saluer. Cependant, la situation actuelle n'est pas uniquement difficile pour les personnes physiques. L'économie aussi en souffre, notamment avec l'interdiction des grandes manifestations de plus de 1000 personnes qui provoque des pertes économiques énormes. Les principales victimes en sont la branche touristique et gastronomique ainsi que les organisateurs de manifestations sportives et culturelles. Aux mesures prises par le Conseil fédéral s'ajoute la modification du comportement des consommateurs qui tendent à moins fréquenter les restaurants, les salles de spectacle ou de concert. D'autres branches sont ainsi touchées par ricochet. De graves dommages économiques et, partant, des suppressions d'emplois menacent.

A l'échelon fédéral, le Conseil fédéral est non seulement invité à protéger la population contre le virus, mais aussi à tenir compte des conséquences que subit l'économie et à prendre des mesures pour la soutenir. Concrètement, on peut songer à l'autorisation non bureaucratique de réductions d'horaires de travail et à des indemnités en cas d'insolvabilité. Il s'agit également d'assouplir les dispositions légales pour permettre aux entreprises de tenir plus simplement leurs assemblées générales, par exemple par une procédure en ligne ou par l'intermédiaire des représentants indépendants.

La pandémie de coronavirus tombe alors que les finances cantonales sont au plus mal. Le déficit prévu au budget 2020 est de 600 millions et la dette comptabilisée avoisine les 20 milliards de francs. La crise du Covid-19 entraînera inévitablement un ralentissement de la croissance mondiale, qui se reflétera sur les rentrées fiscales. Il n'est par conséquent plus possible d'évoluer avec comme base pour 2020 un budget déficitaire de 600 millions, avec la quasi-certitude de voir ce déficit se creuser. Le budget 2020 devra par conséquent être revu et une réduction des dépenses opérée.

Genève a pour (mauvaise) habitude de voir ses dépenses de fonctionnement croître toujours plus vite que les recettes fiscales. Avec les conséquences fiscales du coronavirus, le nombre de postes au sein de l'administration cantonale ne peut plus continuer à enfler, et il n'y a plus lieu

que le Conseil d'Etat dépose des demandes de crédits supplémentaires pour obtenir de nouveaux postes. Une réflexion, pour déterminer quels investissements non urgents devraient être différés, doit par ailleurs être entamée.

Le coronavirus constitue un choc planétaire non seulement pour les populations touchées par ce fléau, mais aussi pour les pertes massives que sont en train de subir divers secteurs économiques. Aux mesures difficiles mais légitimes prises pour éviter la propagation du virus, des mesures adéquates devront être prises pour sauvegarder l'emploi en évitant la fermeture d'entreprises. A l'échelon cantonal, l'on songe à la création d'un fonds qui pourrait venir en aide aux entreprises particulièrement atteintes par le ralentissement économique résultant de la pandémie. Ce fonds viendrait également en aide aux organisateurs de manifestations sportives et culturelles atteints par les mesures extraordinaires résultant de la loi fédérale sur les épidémies.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.